

SECTION 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1. Identification de la substance / preparation

Dénomination commerciale

ISOBLEND (only flame retardant and industrial grades)

1.2. Utilisation de la matière ou la préparation

Utilisation

Polymère synthétique à base de polycarbonate et d'acrylonitrile-butadiène-styrène avec les additifs et les colorants dispersés destiné exclusivement à la pulvérisation industrielle et à l'extrusion.

Utilisations déconseillées:

Ne pas utiliser à des fins qui ne sont pas prévues.

1.3. Informations sur le fournisseur

Producteur

SIRMAX S.p.A.
Via Dell'Artigianato, 42 , 35013 Cittadella (PD)
Tel: +39 (0)49 944 11 11
Fax: +39 (0)49 944 11 12
E-mail: mfabris@sirmax.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro de téléphone hors horaires de bureau

112

Importateur/fournisseur

+39 (0)49 944 11 11

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le Règl. 1272/2008 (CLP)

Aquatic Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Chronic 3;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ according article 31- 2006/1907 “REACH” and 1272/2008 “CLP”

H412

2.2. Éléments d'étiquetage:

2.2.1. L'indication de danger:

Aucune donnée

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.2.2. Composants dangereux:

-

2.2.3. Dispositions particulières::

Danger spécifique inconnu ou non anticipé.

2.3. Autres risques:

Le produit fondu adhère à la peau et provoque des brûlures.
Grand risque de sol glissant suite au produit déversé/dispersé.
Une charge électrostatique peut se produire lors de l'utilisation.
La vapeur/le gaz qui apparaît lors du traitement du produit peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

3.2. Mélanges

Nom chimique	CAS, EC, Index	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Code d'enregistrem ent
Phosphate de triphényle	115-86-6 204-112-2 -	0,1-1	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	-

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Premiers secours

Indications/Mesures générales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ according article 31- 2006/1907 “REACH” and 1272/2008 “CLP”

À la température ambiante le produit n'est pas irritant et ne dégage pas de vapeurs nocives. Les mesures indiquées ci-dessous s'appliquent dans des situations critiques (incendie, conditions de traitement incorrectes).

-

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec le produit fondu refroidir rapidement avec de l'eau. Ne pas essayer d'enlever la masse fondue qui a adhéré à la peau. Recourir à une assistance médicale.

En cas de contact avec les yeux

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement, sous les paupières aussi. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

En cas d'inhalation (excessive)

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Recourir à une assistance médicale. Laissez l'accidenté reposer dans un lieu chaud. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'ingestion

Il faut aller consulter un médecin en cas de doute ou au cas où les symptômes apparaissent.

4.2. Symptômes

En contact avec la peau

-

En contact avec les yeux

Les vapeurs et les gaz du produit qui apparaissent à des températures élevées peuvent irriter les yeux.

Inhalation

Les vapeurs et les gaz du produit qui apparaissent à des températures élevées peuvent irriter les voies respiratoires.

Ingestion

-

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et du traitement médical spécial

-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Agents d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés

-

5.2. Risques particuliers

Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées. Produits lors de la combustion : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂). Eau. Oxydes de phosphore (POX).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection

N'inhaliez pas les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie ou le réchauffement.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

L'équipement de protection complet avec l'appareil respiratoire isolant.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Mesures de protection personnelle

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection individuelle

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

Procédés en cas d'accident

Assurez une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des sources d'inflammation.

6.1.2. Pour le personnel d'intervention

Grand risque de sol glissant suite au produit déversé/dispersé.

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Empêchez les fuites dans l'eau/la fosse sceptique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas d'émission dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir l'Administration de la protection civile.

6.3. Opérations de nettoyage suite à une dispersion accidentelle

6.3.1. Pour la limitation

-

6.3.2. Pour le nettoyage

Recueillir la préparation dans des récipients approprié et laisser les déchets à l'entreprise de collecte des déchets agréée.

6.3.3. Informations supplémentaires

-

6.4. Références aux autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

7.1.1. Mesures de protection

Mesure de prévention contre l'incendie

Assurez une bonne ventilation. Respecter les mesures de précaution contre l'explosion parce que la poudre peut apparaître pour tous types de polymères lors du transport ou de la manipulation avec les granules. Évitez les décharges statiques. Veiller à fournir une mise à la terre adéquate pour de l'équipement.

Mesure de prévention contre les aérosols et la poudre

Éviter la formation de poussières.

Mesures de protection de l'environnement

-

7.1.2. Instructions relatives à l'hygiène de base au poste de travail

Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas inhaler de poussière. Le chauffage du matériau à la température de traitement peut créer des gaz en libérant : styrène, acrylonitrile, hydrocarbures à masse moléculaire basse et leurs produits d'oxydation, restes de solvants. Dans ces condition du traitement il faut assurer un système d'aspiration. Ne pas excéder les conditions procédurales recommandées (relatives à la température) parce que les gaz dégagés peut être dangereux.

7.2. Stockage - les mesures techniques et les conditions de stockage

7.2.1. Stockage

Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Garder dans un endroit sec. Empêcher les décharges statiques. L'équipement doit être mis à la terre. Utiliser l'équipement de sécurité électrique. Conserver à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer. Protéger contre la chaleur et le soleil direct. Gardez loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Le stockage dans un lieu chaud (>60 °C) peut provoquer l'adoucissement de granules et l'instabilité des sacs. Les grands sacs et les palettes ne doivent pas être placés les uns sur les autres.

7.2.2. Matériels d'emballage

Sacs, silos, récipients, grandes boîtes.

7.2.3. Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

-

7.2.4. Instructions concernant l'équipement de l'entrepôt

-

7.2.5. Autres données concernant les conditions de stockage

-

7.3. Administration spécifique

Recommandations

-

Solutions spécifiques pour l'industrie

-

SECTION 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle obligatoires

Aucune donnée

Valeurs limites d'exposition (IUCLID)

Aucune donnée

8.1.2. Informations concernant les procédures de contrôle

BS EN 14042:2003, Titre : Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques

8.1.3. valeurs NDSE

Aucune donnée

8.1.4. valeurs CPSE

Aucune donnée

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures de sécurité préventives

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ according article 31- 2006/1907 “REACH” and 1272/2008 “CLP”

Prenez soins de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Empêcher l'apparition de grandes quantités de matériau fondu lors du nettoyage du système de diffusion. Puisque le produit a une conductivité thermique basse, se solidifie à l'extérieur rapidement, tandis que le milieu reste fondu longtemps. Cela peut entraîner une dégradation thermique. En manipulant avec le matériau venant de la buse lors du nettoyage attendez qu'il se solidifie et se refroidisse complètement. La solidification à l'air est lente. N'oubliez pas que le milieu peut être fondu longtemps, par conséquent il ne faut pas frapper (casser) le matériau solidifié venant de la buse; Il peut y avoir un déversement du matériau fondu.

Mesures techniques pour empêcher l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée. Assurer un système d'aspiration de vapeurs apparaissant lors du travail.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

En utilisation normale non nécessaire.

Protection des mains

Gants de protection thermique (SIST EN 407:2004).

Protection de la peau

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied.

Protection respiratoire

Matériau fondu : Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. Portez le masque respiratoire approprié avec le filtre combiné A2-P2.

Dangers thermiques

-

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

-

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Données générales

- État physique: solides; granules
- Couleur: selon la spécification
- Odeur: inodore

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

-	Le pH	Aucune donnée
---	--------------	---------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ according article 31- 2006/1907 “REACH” and 1272/2008 “CLP”

-	Point de fusion	110 – 130 °C
-	Point d'ébullition	Aucune donnée
-	Point d'éclair	Aucune donnée
-	Vitesse d'évaporation	Aucune donnée
-	Point d'inflammabilité	Aucune donnée
-	Limites d'explosibilité	Aucune donnée
-	Pression de vapeur	Aucune donnée
-	Densité de vapeur	Aucune donnée
-	Densité	la densité: 1 – 1,5 g/cm ³ a 23 °C
-	Solubilité	l'eau: Insolubles
-	Coefficient de partage	Aucune donnée
-	Auto-inflammabilité	> 450 °C
-	Température de la décomposition	> 300 °C
-	Viscosité	Aucune donnée
-	Explosivité	Le produit n'est pas explosif.
-	Pouvoir comburant	Aucune donnée

9.2. Autres informations

-	Notions:	Partiellement soluble dans les solvants aromatiques chlorés, les cétones.
---	----------	---

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

-

10.2. Stabilité

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté (voir le point 7).

10.3. Réactions dangereuses possibles

-

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales de manipulation, stockage et travail. La dégradation thermique se produit à des températures >300 °C.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produit de décomposition dangereux

Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Toxicité aiguë

Aucune donnée

11.1.2. Corrosion/irritation de la peau, lésions oculaires graves/irritation oculaire, danger par aspiration

Informations complémentaires

Le produit n'est pas classifié comme irritant pour la peau et les yeux. Les vapeurs et les gaz qui se dégagent à des températures élevées peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

11.1.3. Sensibilisation

Informations complémentaires

Non classifié comme produit chimique sensibilisants.

11.1.4. Cancérogène, mutagène, toxicité pour la reproduction

Cancérogenité

Aucune donnée

Effets mutagènes

Aucune donnée

Toxicité reproductive

Aucune donnée

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Aucune donnée

11.1.5. Toxicité pour certains organes cibles

Aucune donnée

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.1.1. Toxicité aiguë

La toxicité aiguë des ingrédients (IUCLID)

Aucune donnée

12.1.2. Toxicité chronique

Aucune donnée

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Dégradation abiotique

Aucune donnée

12.2.2. Biodégradation

Aucune donnée

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Coefficient de partage

Aucune donnée

12.3.2. Facteur de bioconcentration

Aucune donnée

12.4. Mobilité

12.4.1. Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée

12.4.2. Tension de surface

Aucune donnée

12.4.3. Adsorption / désorption

Aucune donnée

12.5. Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée

12.7. Informations supplémentaires

Pour le produit

Le produit n'est pas toxique, pourtant, les particules peuvent provoquer des effets physiques sur les organismes terrestres et aquatiques.

Non-biodégradable.

Non bioaccumulable.

Flotte dans l'eau.

Éviter la pollution.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination des produits/de l'emballage

Procédé de destruction du produit ou des résidus

Laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux. Convient à la destruction dans les installations d'incinération ou à l'élimination dans les décharges réglementées et appropriées.

Procédé de traitement des emballages usagés

L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

13.1.2. Procédés de traitement des déchets

-

13.1.3. Déversement dans la canalisation possible

-

13.1.4. Notions

-

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro UN

non applicable

14.2. Nom et description

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ according article 31- 2006/1907 “REACH” and 1272/2008 “CLP”

N'appartient pas aux matières dangereuses conformément au règlement sur le transport des matières dangereuses.

14.3. Classe

non applicable

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.1.1. COV - Directive 2004/42/CE

non applicable

15.2. La sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

SECTION 16. Autres informations

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

-

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

-

Texte des phrases H visées au point 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

according article 31- 2006/1907 “REACH” and 1272/2008 “CLP”

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun

ANNEX: Alphabetical list of materials to whom this document is applicable

120051	ISOBLEND A 20 500 HT GWIT750 BK	120068	ISOBLEND A 20 500 V0 HF WT0936C
120018	ISOBLEND A 20 500 V0 BK	120047	ISOBLEND A 20 500 V0 HT BK
120041	ISOBLEND A 20 500 V0 BL0682	120063	ISOBLEND A 20 500 V0 WT0956
120031	ISOBLEND A 20 500 V0 BL1098	120039	ISOBLEND A 20 500 V0 WT0965
120027	ISOBLEND A 20 500 V0 GN0994	120015	ISOBLEND A 40 200 V0 BL0745
120017	ISOBLEND A 20 500 V0 GR0928	120040	ISOBLEND A 40 200 V0 BL0971
120038	ISOBLEND A 20 500 V0 GR0966	120025	ISOBLEND A 40 200 V0 GR0991
120024	ISOBLEND A 20 500 V0 GR0985	120012	ISOBLEND A 40 200 V0 WT0698
120043	ISOBLEND A 20 500 V0 GR1029	120030	ISOBLEND A S 15 15 V0 UV BK2002
120033	ISOBLEND A 20 500 V0 GR1039	120052	ISOBLEND A S 15 15 V0 UV NA
120067	ISOBLEND A 20 500 V0 HF BE0002	120029	ISOBLEND A S 15 15 V0 UV RD2003
120022	ISOBLEND A 20 500 V0 HF BE0994	120071	ISOBLEND A S 15 15 V0 UV WT2052
120013	ISOBLEND A 20 500 V0 HF BK	120080	ISOBLEND A S 15 15 V0 UV WT2115
120048	ISOBLEND A 20 500 V0 HF BK1	120074	ISOBLEND A T 30 100 V0 GR2097
120062	ISOBLEND A 20 500 V0 HF GR2011	120051	ISOBLEND A 20 500 HT GWIT750 BK
120084	ISOBLEND A 20 500 V0 HF NA	120018	ISOBLEND A 20 500 V0 BK
120032	ISOBLEND A 20 500 V0 HF WT0538	120041	ISOBLEND A 20 500 V0 BL0682
120003	ISOBLEND A 20 500 V0 HF WT0936		